



Conformément aux résolutions du Conseil national de l'USFP, tenu le 4 novembre 2012 au siège central du parti, et particulièrement celle relative à l'approbation du projet de résolution organisationnel se rapportant à l'élection des membres de la Commission administrative ; Conformément à la délégation accordée au Conseil national par le 8ème Congrès national au sujet de l'amendement des statuts du parti ;

Le président de la Commission préparatoire du 9ème Congrès national informe l'ensemble des militantes et militants, remplissant les critères de candidature à la Commission administrative, que le dernier délai de dépôt des candidatures nationales et régionales est fixé aujourd'hui jeudi à 18 heures.

Les candidatures doivent être envoyées soit à l'intention du président de la Commission préparatoire au siège du parti, sis avenue Al Araar à Rabat, soit à l'adresse du président de la Commission préparatoire du Congrès auprès du secrétaire régional de la région d'où relève le candidat, que ce soit la candidature nationale ou régionale. Une copie de la demande doit être envoyée, le jour même de son dépôt, au secrétaire régional via le fax du siège du parti au numéro suivant : 05 37 56 55 10.

Les secrétaires régionaux, devant recevoir les demandes de candidature mentionnées ci-dessus, sont appelés à les déposer au siège du parti contre accusé de réception, et ce avant ce soir à 19 heures.

Comme le stipule la plateforme organisationnelle, les conditions de candidature à la Commission administrative sont :

- Avoir une ancienneté au sein du parti d'au moins cinq ans à la date du 14/12/2012.
- Etre inscrit dans la liste des membres du parti déposée au siège central.
- Etre en situation régulière concernant les cotisations financières, que ce soit en qualité d'adhérent ou en tant que représentant du parti dans les institutions représentatives.
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non prescrite.
- Ne pas être dans une situation d'incompatibilité.
- Ne pas avoir puisé le nombre de mandats permis par les statuts.
- Avoir occupé un poste de responsabilité dans une instance nationale, régionale, provinciale ou locale.

La Commission d'aptitude, composée du président de la Commission préparatoire et des présidents des commissions qui en sont issues, tiendra une réunion ce soir à 19 heures pour trancher dans les dossiers de candidature.

La liste des candidats éligibles à la Commission administrative sera publiée aux sièges du parti et du Congrès.